Assemblée Générale Extraordinaire n°1

Le 13 novembre 2023

Ordre du jour

1 Modification des statuts 2
1.1 Changements mineurs 2
1.2 Article 6.5 3
1.3 Article 8.3 3
1.4 Article 8.7 3
1.5 Déplacement et modification de dispositions de l'article 8.3 à l'article 9.6 4
1.6 Article 9bis.5 4
1.7 Création de l'article 9.8, concernant la vice-Trésorerie 4
1.8 Article 9.ter 1 5
2 Élection du nouveau secrétariat 5
2.1 Élection du Secrétariat Général 5
2.2 Élection du vice-Secrétariat 5

Étaient présent·es ou représenté·es :

Martin AYMÉ, Charles BAFFOUR (Mathilde DAUDET, Timothé GUERIN, Gwendal LE GUENNEC), Emma BAGNOULS (Erwan DRUAIS, Sacha GRENET), Léo BARNABÉ (Ayoub DHIBI), Arthur BEN (Julie DELHAIE), Léonie BERGER, Camil CHAMPIN (Alexandre KENIGSWALD, Daphné LEVIEUGE), Baptiste CLAUSTRE (Margaux BECKER, Laura BRION, Shana FIGUEIREDO), Ema COICAUD-TOURNOIS (Virgile CAUMONT, Titouan HUET), Antoine DECAUX (Mathis LEHMANN, Mathis LEMONNIER, Vincent RAFFRAY), Noé DEMONT (Alice STREIFF), Liam DERAY (Emma DE TAUZIA, Lison MASSELIN, William SOULIÉ), Eliot DEROMELAERE (Liam MAS), Felice DIERICK (Olivier, ALBRICH-SALES), Antonin DUFOUR (Colin LICHERE), Ulysse DURAND (Myriam DUPRAZ, Clémence TURPIN), Margot FAVREAU (Victor BURGARD), Clémence FERTÉ (Yanis DZIKI, Héloïse GABORIAUD, Anaïs HENNEQUIN), Jules GAIGNETTE, Emma GERARD (Lucien FRERET, Coloma LIEGEY), Anatole GROSDOY (Lucien LORIFERNE, Even MARTEL), Killian MARTINEZ (Ysée LAPLANCHE), Clémence PAGÈS, Anthony PECQUENARD (Romane HOUVENAGHEL), Jeanne PETREL, Thomas QUELAIN (Marius GOGUET, Jeanne HERRY), Elie RENÉ-BAZIN, Coralie ROUX–KIRSCHE (Jason BRIDOUX, Élisa GIACOMO, Claire PINDIVIC), Ganesh TANGAVELOU (Laura DEJARDIN), Gaspard VALET (Stanley CANTEREAU, Baptiste PERRIER), Manon VALLAT (Anni CHEN, Youenn MANDON, Siméon ZEBINA), Antoine VAN MOÉ.
Soit un total de soixante dix-neuf (79) personnes présentes ou représentées, le quorum de quinze pourcent (15 %) de représentation des adhérent·es – nécessitant au moins soixante dix-huit (78) adhérent·es à la date du 13 novembre 2023 – est donc respecté.

Séance ouverte à 20h20.

1 Modification des statuts

1.1 Changements mineurs

Les modifications des statuts seraient les suivantes :

- **Article 1** : ajout du numéro SIRET de l'Association ;
- **Article 1 et article 4** : ajout d'une majuscule à « association » ;
- **Article 9bis.1** : autorisation de la tenue de Conseil d'Administration (CA) en comodal ;
- **Article 9bis.6** : changement des modalités des mise à disposition des Procès Verbaux d'Assemblées Générales et de Conseil d'Administration pour les adhérent·es, ces derniers seraient publiés sur le site du BDE ;
- **Article 9ter.2** : suppression de la mention « vote par le bureau ».

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	79	0	0

Les modifications mineures proposées ci-dessus sont adoptées, à l'unanimité, par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).

1.2 Article 6.5

Le campus de rattachement ne serait pas modifiable pendant la période de électorale (*i.e.* durant les quinze (15) jours qui précèdent l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)). De plus, le campus de vote pour les adhérent·es rattaché·es au « campus Extérieur » est le campus Descartes.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	79	0	0

Les modifications concernant l'article 6.5 sont adoptées, à l'unanimité, par l'AGE.

1.3 Article 8.3

De nouveaux quotas sont proposés pour encadrer l'élection du BDE : les quotas obligatoires concerneraient l'entièreté du bureau, pas seulement le Bureau Restreint (BR). Ces quotas seraient fixés à quarte-vingt pourcent (80 %) sur le bureau entier (*i.e.* au plus quatre-vingt pourcent (80 %) des membres du bureau appartiendront à un même campus) et à défaut, à trois quart (3/4) sur le BR (*i.e.* au plus trois quart (3/4) des membres du BR appartiendront à un même campus).

Antonin DUFOUR demande pourquoi le bureau souhaite modifier ce point dans les statuts. Coralie ROUX–KIRSCHE indique que le BDE, en particulier le BR connaît des difficultés avec certains membres issus de Descartes où la vie associative est différente. Camil CHAMPIN propose d'imposer les deux, Coralie ROUX–KIRSCHE lui répond que les deux critères sont trop difficiles à mettre en place, le critère imposé au BR ne changerait pas le mode de gestion qui intègre déjà l'entièreté du bureau. Clémence FERTÉ insiste sur le fait qu'il est inutile de forcer quelqu'un à s'investir dans un poste aussi prenant que l'un de ceux du BR.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	63	13	3

Les modifications concernant l'article 8.3 sont adoptées, à la majorité des deux tiers (2/3) des suffrages exprimés, par l'AGE.

Émily SANDS arrive à 20h38, représentante de Manon DENIS, Loïc HEYMÈS et Antoine PETITJEAN. Le nombre de voix exprimées augmente de 79 à 83 voix.

1.4 Article 8.7

Il s'agirait d'ajouter une personne au bureau sans demander la démission d'un membre du bureau, cette décision serait prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés lors d'un CA ou d'une AGE. La composition du nouveau bureau devra alors respecter l'article 8.3.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	77	0	6

La modification concernant l'article 8.7 est adoptée, à majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés, par l'AGE.

1.5 Déplacement et modification de dispositions de l'article 8.3 à l'article 9.6

La mention faite à l'article 8.3 de la présence à Lyon de la Présidence ou de la Trésorerie est modifiée et reportée à l'article 9.6. La modification permettrai au bureau de pouvoir voter à la majorité des votes exprimés, la possibilité pour la Présidence et la Trésorerie d'être absentes de Lyon, et ce pendant une durée déterminée et soumise au vote du bureau au même moment.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	83	0	0

La modification concernant l'article 8.3 et son déplacement à l'article 9.6 est adoptée, à l'unanimité, par l'AGE.

1.6 Article 9bis.5

Un ajout à l'article 9bis.5 permettrait de diversifier les modalités pour effectuer une procuration. Les articles 11.4 et 12.6 auraient pour objectif de clarifier les modalités de la procuration.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	72	7	4

Les modifications concernant l'article 9bis.5 sont adoptées, à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés, par l'AGE.

1.7 Création de l'article 9.8, concernant la vice-Trésorerie

Le bureau se verrait donner la possibilité, lors de la première réunion de bureau, d'accorder à la vice-Trésorerie le pouvoir sur un (1) ou plusieurs comptes de l'Association. Cette autorisation pourrait être accompagnée du droit de signature sur les chéquiers associés, le cas échéant.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	76	0	7

La création de l'article 9.8 est adoptée, à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés, par l'AGE.

1.8 Article 9.ter 1

Il s'agirait d'obliger un représentant du club à être présent lors du CA autorisant sa création. Baptiste CLAUSTRE explique que cette disposition serait utile pour mettre en accord le budget de début de mandat et le budget du BDE tout en s'assurant du soutien des représentant·es des clubs.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	76	0	7

Les modifications concernant l'article 9ter.1 sont adoptées, à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés, par l'AGE.

2 Élection du nouveau secrétariat

Martin AYMÉ démissionne de son poste de vice-secrétaire.

2.1 Élection du Secrétariat Général

VOTE - Élection de Martin AYMÉ au Secrétariat.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	77	3	3

Martin AYMÉ est élu au poste de Secrétaire Général, à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés, par l'AGE.

2.2 Élection du vice-Secrétariat

VOTE - Élection de Noé DEMONT au vice-Secrétariat.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	81	0	2

Noé DEMONT est élu au poste de vice-Secrétaire, à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés, par l'AGE.

Séance clôturée 20h59.

Coralie ROUX–KIRSCHE,
Présidente du BDE ENSL

Martin AYMÉ,
Secrétaire du BDE ENSL